

2. Oui; du 2 juillet 1963 au 31 mars 1965.

3. Non.

4. Nous ne le savons pas pour le moment, car il est possible que cette agence n'ait pas encore reçu tous les comptes des fournisseurs qui se rapportent au programme de 1964-1965. Aucune somme n'est retenue; toutefois, des fonds sont prévus dans le budget de la publicité du recrutement de 1965-1966 pour rembourser *Breithaupt, Benson and Company Limited* des comptes résultant de la campagne de publicité de 1964-1965.

DEMANDE DE PASSEPORT DE
M^{me} LUCIEN RIVARD

Question n° 410—**M. Coates**:

A-t-on pris une décision au sujet de la demande de passeport de M^{me} Lucien Rivard et, si oui, quelle est-elle?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Non. Sa demande fait encore l'objet d'un examen.

LE SCULPTEUR OFFICIEL DES ÉDIFICES
DU PARLEMENT

Question n° 457—**M. Enns**:

1. Quel est le nom du sculpteur officiel des édifices du Parlement?

2. Comment sont prises les décisions relatives aux projets de sculpture?

3. Y a-t-il un comité consultatif?

4. Qui sont les membres du comité consultatif?

5. Comme la sculpture qui se trouve dans le corridor principal en face de la Chambre des communes a suscité l'intérêt du public, quel est le sujet principal de chaque panneau?

L'hon. Lucien Cardin (ministre des Travaux publics): 1. R. Eleanor Milne, S.S.C.

2, 3 et 4. Avant 1961-1962, un comité composé du Président du Sénat et de l'Orateur de la Chambre des communes ainsi que de l'architecte en chef du ministère des Travaux publics se réunissait à des intervalles irréguliers afin de choisir des thèmes pour les sculptures à exécuter dans l'immeuble du Centre et de décider de sujets particuliers, conformément aux thèmes acceptés.

En 1963, un comité spécial composé du ministre des Travaux publics, du sous-ministre intérimaire des Travaux publics, du sous-ministre adjoint des Travaux publics et du sculpteur officiel s'est réuni et a approuvé les thèmes et les sujets actuellement en voie d'exécution. Ce travail sera terminé en 1965.

5. Les sujets des divers panneaux, qui sont disposés en triptyque, portent sur des événements importants de la croissance du Canada et qui, de par leur nature même, ne peuvent pas se répéter plus tard. Ces sujets sont, de gauche à droite en commençant au mur est, les suivants: l'arrivée du premier homme; l'arrivée de l'Européen; l'exploration du fleuve Saint-Laurent, l'émigration au Nouveau-Monde par suite de guerres et de différends; les premiers colons de l'Est; les débuts de

[L'hon. M. Lamontagne.]

l'éducation; l'ouverture de l'Ouest; les recherches dans le Nord.

On rédige actuellement une brochure qui sera publiée lors de l'année du centenaire. Cette brochure comprendra tous les détails relatifs aux anciennes sculptures et définira clairement les nouvelles.

GATT—NÉGOCIATIONS RELATIVES AUX PRODUITS DES FRUITS ET LÉGUMES

Question n° 458—**M. Danforth**:

1. Des négociations sont-elles en cours à Genève sur les modifications que l'on propose d'apporter au tarif sur les produits des fruits et des légumes?

2. Quelle est la date limite fixée pour conclure cette phase des négociations?

3. Quand et de quelle façon les résultats de cette phase particulière des négociations seront-ils communiqués au Parlement et à l'industrie?

4. Les différents secteurs de l'industrie auront-ils l'occasion de proposer certaines modifications au gouvernement s'ils se ressentent directement des rigueurs et des répercussions du nouveau tarif?

5. Une certaine flexibilité permettra-t-elle d'apporter des modifications au tarif, en raison de ses rigueurs, sans qu'elles soient étudiées à une réunion ultérieure des pays intéressés à Genève?

M. L. T. Pennell (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): 1. Les négociations tarifaires présentement en cours dans le cadre de GATT portent sur une grande variété de denrées. Il n'a pas été d'usage, lors des négociations antérieures, de préciser si certains produits particuliers faisaient l'objet de négociations.

2. Il n'a pas été fixé de date limite concernant la conclusion des négociations en cours.

3. Les résultats des négociations tarifaires qui se sont déroulées jusqu'ici ont été annoncés à la Chambre des communes, lorsque le Parlement siégeait, ou ont été rendus publics au moyen d'un communiqué de presse, à une date convenue avec les autres pays négociateurs. Il est tout probable que la même pratique sera suivie dans le cas des négociations tarifaires en cours.

4. Le gouvernement est toujours disposé à accueillir les représentations émanant de toute entreprise ou de toute industrie qui estime que certains changements dans les taux tarifaires lui sont préjudiciables.

5. Le GATT renferme des règles détaillées de procédure régissant la modification des taux tarifaires. En substance, cela comporte des négociations avec le pays qui avait participé aux négociations initiales du taux tarifaire et avec les autres pays pour qui l'exportation des produits en question représente un intérêt considérable.

ARDA—RÉPARTITION DES EMPLOYÉS
PAR PROVINCE

Question n° 466—**M. Dionne**:

1. Quel est jusqu'à ce jour le nombre d'employés en fonction, directeurs régionaux, coordonnateurs